



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8901^e séance

Mercredi 10 novembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique)

Membres :

Chine	M. Geng Shuang
Estonie	M. Lipand
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Niger	M. Maman Sani
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Cherif
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; M^{me} Violet Lusala, cheffe de la police, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; et M^{me} Patricia Boughani, cheffe de la police, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

L'objectif de cette séance est d'être aussi interactive que possible, comme nous l'avons fait lors de la même séance d'information tenue en novembre dernier (voir S/2020/1092) et comme nous le faisons dans notre dialogue avec les commandants de force. Nous attendons les questions des membres du Conseil aux cheffes de police et de ces dernières au Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance d'information. Je suis particulièrement heureux d'être rejoint par deux de nos femmes cheffes de police, qui dirigent actuellement nos composantes Police à Abyei et au Mali, pour cette discussion thématique sur les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte de la police des Nations unies. Cette séance d'information annuelle est l'occasion de réaffirmer le rôle vital que joue la police des Nations Unies dans tous les domaines de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix. Elle offre également un forum pour discuter de nos réalisations de l'année écoulée ainsi que des priorités pour les mois à venir.

L'initiative Action pour le maintien de la paix continue de guider nos réponses collectives aux défis que pose le maintien de la paix. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus est notre stratégie de mise en œuvre pour faire avancer les choses. Aujourd'hui, j'expliquerai comment, en tant que composante clef

du maintien de la paix des Nations Unies, la police des Nations Unies contribue à faire avancer les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et à renforcer l'efficacité de nos opérations de maintien de la paix. Je soulignerai également les domaines qui nécessitent une plus grande attention, et je serais heureux d'entendre les points de vue des membres en faveur du programme Action pour le maintien de la paix Plus.

Alors que nous nous efforçons de faire progresser les priorités 1 et 2 d'Action pour le maintien de la paix Plus et de montrer la cohérence derrière les stratégies politiques et une plus grande intégration stratégique et opérationnelle, je souligne que le Secrétariat a récemment créé l'Équipe spéciale interinstitutions sur le maintien de l'ordre, coprésidée par le Département des opérations de paix et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. L'Équipe spéciale nous permettra d'unir nos efforts dans l'ensemble du système des Nations Unies et de maximiser notre impact collectif en tirant parti de nos avantages comparatifs, de notre expertise et de notre savoir-faire pour favoriser des services de police représentatifs, réactifs et responsables.

À cette fin, la police des Nations Unies continuera également à renforcer ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment en matière d'orientation stratégique, de développement et de formation. Le Département vise à renforcer les capacités et les mentalités, qui sont au cœur de la priorité 3 d'Action pour le maintien de la paix Plus, en alignant la formation avant déploiement assurée par les États Membres sur la formation dispensée par l'Organisation dans les missions. Par exemple, la Division de la police, en collaboration avec le Service intégré de formation, continue de progresser dans l'élaboration de programmes d'études dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police. En outre, la semaine prochaine, à Brindisi, la Division de la police et le Service intégré de formation organiseront la première réunion du mécanisme de coordination souple réservée aux policiers. Cette réunion rassemblera les fournisseurs et les bénéficiaires de capacités afin de discuter de la meilleure façon d'offrir et de recevoir une formation en matière le renforcement des capacités, de partager les bonnes pratiques, de désamorcer les initiatives de renforcement des capacités et de cibler les domaines où les besoins sont les plus importants.

Pour garantir les plus hauts niveaux d'application du principe de responsabilité aux soldats et soldates de

la paix, ce qui est la priorité 4 d'Action pour le maintien de la paix Plus, il est essentiel d'améliorer la sûreté et la sécurité de notre personnel. Le plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats et soldates de la paix des Nations Unies, qui en est maintenant à sa quatrième version, continue de structurer nos efforts à cette fin. Dans le même temps, la police des Nations Unies poursuit ses efforts en vue de créer un environnement favorable, notamment en promouvant les réseaux de femmes au sein de nos missions, qui conseillent les responsables des missions sur les conditions de vie des femmes soldats de la paix et sur la manière de favoriser des environnements de travail tenant compte de la dimension de genre.

Dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'ancienne cheffe de police Unaisi Bolatolu-Vuniwaqa, qui a récemment terminé son service et que nous remercions pour son leadership exceptionnel, a mis en place une stratégie d'analyse de sortie qui implique des enquêtes anonymes obligatoires auprès des femmes policières afin d'obtenir un aperçu de leurs expériences et des domaines nécessitant des améliorations, afin de favoriser leur participation effective. La Mission s'efforce actuellement de répondre aux préoccupations concrètes identifiées dans l'enquête.

Pour faire avancer la priorité 5 – l'application du principe de responsabilité aux soldats et soldates de la paix – la police des Nations Unies renforce la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment en améliorant la formation avant le déploiement et en cours de mission.

Avoir un comportement responsable, c'est aussi faire attention à la manière dont nous gérons l'empreinte écologique de nos missions, et la police des Nations Unies continue de perfectionner son cadre de gestion de l'environnement en harmonisant les initiatives des composantes de Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud avec les plans de gestion des risques environnementaux de ces mêmes missions.

En ce qui concerne la priorité 6, Communication stratégique, conformément aux initiatives conjointes du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix

consacrées aux discours de haine, la police des Nations Unies s'efforce d'amplifier l'incidence positive de notre présence par une communication stratégique accrue, notamment en étant active sur les plateformes de médias sociaux, ainsi que par des activités de police de proximité et des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la fausse information et la désinformation sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en République démocratique du Congo, faire face à la violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud, et promouvoir le dialogue et la confiance entre les communautés chypriotes. Des efforts supplémentaires seront déployés dans toutes ces missions pour encourager un format de communication davantage en réseau, mobilisant toutes les composantes de chaque mission.

Enfin, conformément à la priorité 7 de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, nos efforts pour améliorer la coopération avec les pays hôtes permettront des transitions sans heurt, comme nous l'avons constaté au Darfour, où la police des Nations Unies, de concert avec les forces de police soudanaises, a contribué à faciliter le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la transition vers la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, en s'acquittant d'activités indispensables comme la fourniture de services de police à titre provisoire et de capacités de planification des activités de police, et le transfert de connaissances.

Outre l'intégration d'outils plus techniques et d'une certaine innovation dans le maintien de la paix, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité imprègne toutes les facettes de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et reste au fondement de l'amélioration de notre efficacité globale. Grâce aux efforts déployés par la police des Nations Unies pour tenir compte des questions de genre dans ses activités, les besoins de sécurité différents des hommes, des femmes, des filles et des garçons sont pris en considération. Avec l'appui des États Membres, la police des Nations Unies a déjà atteint ses objectifs de parité des sexes pour 2025, et je suis très heureux que cinq de nos composantes Police soient actuellement dirigées par des femmes, notamment les chefs de la police civile Lusala et Boughani. Nous continuons de compter sur l'aide du Conseil pour accroître et pérenniser ces chiffres.

L'initiative Action pour le maintien de la paix entend recentrer le maintien de la paix sur des attentes réalistes, rendre les missions de maintien de la paix plus fortes et plus sûres, et susciter un plus grand soutien en

faveur de solutions politiques et de forces bien équipées et bien entraînées. Grâce à elle, nous sommes mieux placés pour relever les défis contemporains en matière de paix et de sécurité et, en fin de compte, pour améliorer la vie des populations que nous servons.

Je remercie tous les membres du Conseil de leur dévouement constant à mettre en œuvre leurs engagements respectifs au titre des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus.

Nous sommes reconnaissants au Conseil de soutenir nos efforts et nous espérons pouvoir continuer de compter sur lui.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Lusala.

M^{me} Lusala (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de participer à cette importante séance d'information.

J'aborderai tout d'abord les faits nouveaux les plus récents survenus au sein de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

La FISNUA en est à sa dixième année d'opération, puisqu'elle a été établie en 2011. L'amélioration des relations entre nos deux pays hôtes, le Soudan et le Soudan du Sud, ne s'est pas encore traduite par des progrès s'agissant d'une solution politique sur le statut final d'Abyei.

La protection des civils et la mise en œuvre globale du mandat continuent de se heurter à certains obstacles, notamment la présence limitée de structures de l'état de droit, les violations des droits humains, les entraves à l'aide humanitaire et l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La police des Nations Unies continue d'atténuer la situation à Abyei conformément au mandat de la FISNUA, à l'initiative Action pour le maintien de la paix et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je vais maintenant procéder à une brève analyse de la situation.

Initialement, la résolution 1990 (2011) demandait à la police des Nations Unies d'aider à mettre en place le Service de police d'Abyei, mais cela ne s'est pas encore concrétisé car plusieurs invitations adressées aux parties concernées pour qu'elles planifient ensemble le

Service de police n'ont pas été honorées. En l'absence du Service de police, la résolution 2205 (2015) a autorisé la FISNUA à renforcer les capacités des comités de protection communautaire, composés de volontaires. La police des Nations Unies collabore actuellement avec 31 de ces comités, et un comité mixte de protection, soit 767 membres, dont 132 femmes, pour assurer la protection des civils. Parmi les activités menées, citons des patrouilles de proximité interactives et tenant compte des questions de genre ; la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et la protection des femmes et des filles contre cette violence ; le contrôle du respect des droits humains ; ainsi que la formation et le renforcement des capacités en matière de maintien de l'ordre, de respect des droits humains, des questions de genre et de protection de l'enfance, et de police de proximité.

J'en viens maintenant aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de protection des civils. Malgré le rôle que continue de jouer la FISNUA dans le maintien de l'ordre public, la prévention de la criminalité et la protection des populations vulnérables, la présence d'éléments armés, les affrontements intercommunautaires et le vol de bétail continuent d'avoir une incidence négative sur la mise en œuvre du mandat de la mission. La saison de la transhumance, entre octobre et avril, est particulièrement problématique.

La réponse de la mission à ces menaces comprend des patrouilles terrestres et aériennes de la police des Nations Unies et de l'armée, des postes de contrôle, et des échanges avec les communautés locales afin d'encourager le dialogue et le règlement des conflits. Le personnel de la police des Nations Unies, déployé dans sept des 15 bases d'opérations, constate et dénonce les violations des droits humains et favorise le maintien de l'ordre public.

Les efforts de la mission ont abouti à une baisse du nombre d'actes de criminalité et de violations des droits humains. Ainsi, par rapport à l'année dernière, l'année en cours a enregistré une réduction de 60 % du nombre d'incidents liés aux armes, notamment un recul de 62 % du nombre de civils tués.

Les efforts de la police des Nations Unies sont entravés par la réticence du Soudan du Sud à participer à un exercice conjoint de planification intégrée en vue de la création du Service de police d'Abyei ; par l'incapacité des deux parties à examiner et entériner le protocole d'accord concernant la remise de suspects ; et par la réticence du Soudan à délivrer des visas au

personnel de la police des Nations Unies pour permettre à la composante Police d'atteindre le plafond autorisé de 148 policiers hors unités constituées et de déployer trois unités de police constituées. Cela a ralenti les efforts de la mission pour lutter contre la criminalité. Le fait que le Service de police d'Abyei ne soit toujours pas sur pied génère un vide en matière de maintien de l'ordre au niveau local. Le manque de services de base, tels que l'eau, les soins de santé et l'éducation, est également un facteur criminogène.

En ce qui concerne la situation dans les trois centres de détention temporaire d'Abyei, des structures délabrées et des services juridiques limités se sont traduits par une surpopulation, de mauvaises conditions de vie et des périodes de détention prolongées. Les services destinés aux personnes rescapées de violences sexuelles et fondés sur le genre restent inexistantes, d'où la nécessité de mettre en place une filière d'orientation afin que des services d'aide psychosociale, de soutien psychologique et d'assistance juridique soient mis à la disposition de ces personnes, dont la plupart sont des femmes et des mineurs.

En ce qui concerne les options dont dispose la FISNUA pour faire face à l'évolution de la situation, la police des Nations Unies continue, en s'appuyant sur les progrès réalisés jusqu'ici par la mission, ses échanges actifs avec les dirigeants des deux communautés d'Abyei et les encourage à reprendre le dialogue dans l'intérêt de la paix intercommunautaire.

En termes de recommandations, il faut augmenter la capacité de la police des Nations Unies en déployant les trois unités de police constituées, ainsi que les policiers hors unités constituées supplémentaires susmentionnés, afin d'atteindre le plafond autorisé de 148 policiers, contre 50 actuellement. J'attends avec impatience que prévale une situation marquée par une proportion significative de femmes au sein des unités constituées, car cela permettra de mieux répondre aux préoccupations et aux priorités des femmes et des filles. Pour illustrer l'impact de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue du Secrétaire général, j'ai le plaisir d'annoncer que la proportion de femmes dans la composante Police de la FISNUA a atteint 60 % du personnel déployé à des postes d'administrateur ou d'administratrice, y compris la conseillère pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre, et 34,7 % des policiers hors unités constituées.

Je prie instamment le Conseil de faire comprendre aux deux Gouvernements la nécessité de

mettre immédiatement en place le Service de police d'Abyei. En outre, l'ouverture d'un bureau du défenseur public à Abyei faciliterait les procédures judiciaires et permettrait d'améliorer les conditions dans les centres de détention. Il faut encourager les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à fournir des services de base dans toute la zone d'Abyei.

Entre-temps, la police des Nations Unies continue de s'acquitter de son mandat, en s'adaptant aux réalités sur le terrain.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Lusala de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Boughani.

M^{me} Boughani : Je suis très honorée d'intervenir devant le Conseil de sécurité sur la thématique « Actions réalisées dans le domaine de l'intégration de la dimension genre au profit de l'appui opérationnel ».

La notion d'égalité est ancienne, mais sa déclinaison dans le domaine du genre est plus récente. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 ainsi que les résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) posent le fondement de l'intégration des femmes au cœur des processus de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité s'est saisi de cette nécessité en mettant en place une stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue dans les opérations de maintien de la paix. De surcroît, la résolution 2242 (2015) demande au Secrétaire général de mettre en œuvre une stratégie visant à doubler le nombre de femmes dans les contingents militaires et les effectifs de police avant 2020. Par ailleurs, dans le contexte du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Secrétaire général a exhorté un réengagement des partenaires du maintien de la paix en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La notion de genre est un concept en perpétuelle évolution. Je vais avant tout souligner les relations hommes-femmes, sans ignorer d'autres aspects de la notion de genre – transgenre, par exemple. Ce sujet est capital et la composante Police a mis en place des actions. Qu'il me soit permis tout d'abord de faire un point de situation tant en interne au sein de la police des Nations Unies à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) que dans notre appui aux forces de sécurités maliennes.

Au niveau de la police des Nations Unies, à la date du 22 octobre 2021, 71 femmes sur 306 étaient des policiers hors unités constituées, soit 20,58 %, et 200 femmes sur 1450 servaient au sein d'unités de police constituées, soit 12,70 %. Elles sont affectées à Bamako mais également en région et sont positionnées sur divers postes et activités. La visibilité des femmes au sein de la police des Nations Unies doit encourager la population malienne mais aussi les forces de sécurité maliennes à découvrir les atouts et qualités d'une femme, voire susciter des vocations pour des postes traditionnellement considérés comme masculins. Si des efforts substantiels ont été consentis par les pays fournisseurs de personnel de police pour déployer des femmes, elles sont toutefois encore peu présentes au sein d'unités de police constituées, mais également dans les postes de commandement.

Concernant l'appui aux forces de sécurité maliennes, la dimension genre au profit des forces de sécurité maliennes se manifeste à travers nos patrouilles conjointes et la colocation, démontrant par là, concrètement, les compétences d'une femme ; par nos formations, au sein desquelles nous demandons systématiquement la présence des femmes ; ou encore la sensibilisation sur les questions de genre, que nous dispensons lors de chaque formation. Par ailleurs, nous organisons également des sessions spécifiques, telles que le rôle de la femme dans la sécurisation des élections. Enfin, à chacune de nos rencontres stratégiques, nous soulignons l'importance de recruter et de déployer des personnels féminins dans les régions du centre et du nord du Mali.

Au-delà de ce constat général, plusieurs actions sont actuellement menées. Au sein de la police des Nations Unies, trois principaux axes de travail existent.

Tout d'abord, le suivi des infrastructures en région. Pour mémoire, dans le cadre du projet Elsie, l'objectif est qu'une unité de police constituée se déploie avec 30 femmes, et l'idée est de mobiliser les pays fournisseurs de personnel de police par ce biais. La lutte contre l'impunité est également une de nos priorités. Nous avons ainsi finalisé notre chaîne police judiciaire, avec le déploiement de policiers hors unités constituées spécialement formés, afin qu'ils ou elles puissent apporter les premières réponses aux personnes victimes de violences sexuelles. Nous avons également sensibilisé les directeurs régionaux des forces de sécurité maliennes sur les appuis techniques que nous pouvons mettre à leur disposition. Et enfin, un changement d'état

d'esprit. Il faut faire preuve de créativité pour développer davantage de synergies d'action avec les autres sections substantives de la Mission afin de promouvoir la prise en compte de la perspective genre.

Tenant compte des dynamiques culturelles, et au regard du peu de femmes membres des forces de sécurité maliennes déployées dans le centre et le nord, la police des Nations Unies développe les stratégies suivantes.

L'une de ces stratégies est le renforcement des capacités des forces de sécurité maliennes, à travers notamment des projets de construction de dortoirs féminins dans certaines régions ainsi qu'un bureau attenant pour permettre un meilleur accueil des victimes. Par ailleurs, des forages sont toujours associés aux constructions d'infrastructures – pour les brigades ou les commissariats –, afin de prendre en compte les besoins en eau de la population et ainsi, des femmes.

Il convient également de mentionner les formations réalisées dans le cadre d'un projet global et une autonomisation financière des femmes à travers des projets à impact rapide.

Je ne pourrai finir sans mentionner la police de proximité. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, nous participons à la mise en place de la police de proximité et à l'opérationnalisation des comités consultatifs de sécurité, qui sont un cadre de concertation entre les représentants de l'État, les services de sécurité et les populations locales. L'objectif final est la gestion inclusive et le développement de stratégies locales de prévention de la criminalité et de sécurité.

La MINUSMA et la police des Nations Unies conduisent de nombreuses actions pour promouvoir la question du genre. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une tâche de grande ampleur. Je me permets de terminer ma présentation en formulant deux vœux : une mobilisation des pays fournisseurs de personnel de police pour un déploiement encore plus important de femmes policières et l'espoir, dans un futur proche, de voir les effectifs de la police des Nations Unies augmenter.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Boughani de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Il m'est agréable de prononcer cette

déclaration au nom des Républiques du Kenya, du Niger, de la Tunisie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nos délégations attachent une grande importance au thème du débat d'aujourd'hui, et nous remercions de leurs observations éclairantes nos éminents intervenants, le Secrétaire général adjoint Lacroix; la cheffe de la police civile de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Mme Lusala; et la cheffe de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mme Boughani. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte d'interagir avec chacun d'entre eux aujourd'hui, d'en apprendre davantage sur la vision stratégique des composantes Police des Nations Unies, et de bénéficier de leurs points de vue opérationnels sur la participation des femmes aux processus de paix à Abyei et l'intégration des questions de genre dans la MINUSMA. Nous remercions les membres de la police des Nations Unies déployés sur le terrain de leur engagement en faveur de la paix, ainsi que le personnel au Siège de son leadership et de sa motivation.

Il est une certitude indéniable, ancrée à la fois dans les faits historiques et dans la réalité politique contemporaine : les femmes sont des parties prenantes indispensables de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix. Et comme nous continuons de le constater, elles sont des partenaires fondamentales pour parvenir à des résultats équitables, pacifiques et prospères dans tous les pays et pour tous les peuples.

Les activités de maintien de la paix de la police des Nations Unies se sont considérablement développées au cours des dernières années et sont devenues de plus en plus vastes et complexes. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent le travail effectué par la police des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. La police est au cœur des efforts multilatéraux pour prévenir, atténuer et régler les conflits violents.

Nous restons attachés à tous les efforts visant à assurer la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes à la police des Nations Unies et au maintien de la paix de manière plus générale, ainsi que le rôle de premier plan qu'elles sont appelées à y jouer. L'immense savoir-faire, les avantages compétitifs et les bénéfices sociétaux plus larges que les femmes apportent aux opérations de paix, dans tous les rôles, tant en tenue qu'en civil, et à tous les niveaux au Siège comme sur le terrain, s'avèrent plus essentiels que jamais. De même,

les femmes apportent une contribution fondamentale aux missions politiques spéciales, aux initiatives de consolidation de la paix et à l'ensemble des projets et programmes de développement indispensables pour instaurer une paix durable.

Il est impératif que toutes ces activités soient bien coordonnées afin d'établir des pratiques optimales en matière d'intégration des questions de genre ; de combler les lacunes dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; et de s'attaquer pleinement aux inégalités structurelles et systémiques qui continuent de toucher les femmes et les filles.

En outre, alors que nous nous efforçons de renforcer la participation des femmes au maintien de la paix et à la police des Nations Unies, nous devons éviter toute idée préconçue qui les cantonnerait dans des rôles de soins et d'éducation, restreignant ainsi leur participation à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous devons, au contraire, n'avoir de cesse de veiller à ce que les femmes puissent véritablement jouer un rôle de premier plan en participant à tous les aspects du maintien de la paix, y compris les patrouilles de police, les opérations et la planification ; la lutte contre la menace croissante des armes légères et de petit calibre ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; et la réforme du secteur de la sécurité,

Nous saluons la volonté affichée d'accroître le nombre de femmes dans les services de police des Nations Unies et les efforts plus larges visant à garantir la prise en compte des questions de genre dans les activités de police et le maintien de la paix. En particulier, les progrès réalisés dans la participation des femmes aux composantes Police de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et la création par la MINUSMA d'une unité chargée des questions de genre sont révélateurs de bonnes pratiques au sein des opérations de maintien de la paix. Dans ces deux cas, un engagement plus large en faveur de l'analyse des questions de genre et d'un maintien de la paix tenant compte de la problématique femmes-hommes au genre ressort clairement. Il faut toutefois que cela devienne la norme dans toutes les opérations de maintien de la paix et toutes les missions politiques spéciales des Nations Unies.

À cet égard, nous voudrions demander au Secrétaire général adjoint Lacroix comment il envisage de mettre en œuvre une stratégie plus complète d'intégration de la dimension de genre dans toutes les missions politiques spéciales et opérations de maintien

de la paix des Nations Unies. Nous appelons de nos vœux des propositions plus concrètes afin d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans les activités de police et tous les autres aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité relatifs au maintien et à la consolidation de la paix.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et les Grenadines se félicitent des progrès constants réalisés par toutes les missions de maintien de la paix pour mettre en œuvre la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Ces normes et codes de conduite fournissent des mécanismes de protection non seulement aux femmes qui servent dans les opérations de paix des Nations Unies, mais apportent également des changements normatifs positifs aux populations les plus marginalisées au sein desquelles le personnel de maintien de la paix est déployé. Toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, où que ce soit et par qui que ce soit, doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et les auteurs doivent être traduits en justice. En outre, nous exhortons toutes les parties prenantes à mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions des résolutions 2518 (2020), 2538 (2020) et 2594 (2021) et d'autres décisions du Conseil de sécurité qui traitent des liens entre le maintien de la paix et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et les Grenadines réaffirment leur appui aux différents efforts du Secrétaire général, notamment les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, qui visent à resserrer les partenariats, à accroître l'efficacité et l'application du principe de responsabilité, à renforcer la sûreté et la sécurité, à améliorer la conduite et à fournir des solutions politiques grâce au maintien de la paix. Nous saluons également les efforts qui continuent d'être déployés pour étoffer et mettre en œuvre les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales, qui renforcent et enrichissent toutes les activités de maintien de la paix, d'état de droit, de protection des civils et de consolidation de la paix.

Les femmes sont des participantes essentielles à la réalisation de toutes ces nobles ambitions. Dans tous les contextes et en toutes circonstances, nous devons veiller à ce que non seulement elles soient des participantes à part entière, mais aussi qu'elles jouent un rôle de premier plan dans la recherche du consensus, la promotion de la réconciliation et l'établissement

de sociétés démocratiques stables et résilientes. Sans une mobilisation, une participation, un leadership et une promotion accrues des femmes, de tous horizons et dans toute leur diversité, les transitions de mission couronnées de succès et les stratégies de sortie durables que nous appelons tous de nos vœux seraient difficiles à envisager et encore plus difficiles à réaliser.

Pour terminer, nous voulons souligner une simple vérité, à savoir que les femmes ne sont pas seulement des soldates de la paix et des policières efficaces ; elles sont également de puissantes défenseuses de la paix, des organisatrices communautaires diligentes, des dirigeantes politiques consciencieuses et des bâtisseuses de nation infatigables. Nous devons donc redoubler d'efforts pour veiller à ce que les femmes soient toujours pleinement représentées à la table et à tous les niveaux de décision, sans discrimination ni parti pris, en tant que participantes égales, décideuses clefs et principales bénéficiaires. Tout obstacle à la participation des femmes constitue une barrière à une paix durable. Supprimons ces barrières et construisons un monde plus pacifique et plus prospère, au bénéfice de tous les pays et de tous les peuples.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Mexique d'avoir organisé la séance d'information de ce jour. Je voudrais également dire ma reconnaissance pour la priorité que votre pays, Madame la Présidente, accorde à la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

L'Irlande est véritablement fière de collaborer avec le Kenya et le Mexique pour former un trio de présidences déterminées non seulement à souligner, mais également à amplifier et institutionnaliser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les travaux du Conseil. Cette initiative vise essentiellement à souligner l'importance de la participation des femmes et à lui donner la priorité, en particulier dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix. La police des Nations Unies ne fait pas exception. Nous savons la contribution essentielle qu'apportent les femmes à la police des Nations Unies et le rôle important que la police des Nations Unies joue dans le renforcement de la protection des femmes sur le terrain, surtout s'agissant de permettre aux femmes de participer au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et les cheffes de la police civile de leurs exposés instructifs. Je me félicite de

revoir M^{me} Boughani, que nous avons rencontrée durant notre récente visite au Mali.

Nous recevons régulièrement des rapports sur l'action importante que les chefs de la police et leurs équipes mènent sur le terrain. Leur travail est essentiel. De leur collaboration avec les communautés à Abyei à la prévention de la violence fondée sur le genre et à la collaboration avec les forces de police nationales au Mali, nous savons qu'elles opèrent dans des environnements difficiles. Nous apprécions sincèrement leur travail, et nous les remercions de leur engagement continu.

Leurs contributions à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont pleinement reconnues. En effet, elles servent de modèles aux femmes policières partout. L'Irlande est fière de participer aux activités de maintien de la paix depuis plus de 60 ans. Elle contribue notamment depuis plus de 30 ans aux activités de la police des Nations Unies, notamment par son déploiement en cours au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Nous devons mettre l'accent sur nos contributions aux fonctions de police.

Nous reconnaissons que la police des Nations Unies a accompli des progrès remarquables sur les questions de genre, et que plus de 14 % des policiers déployés sont des femmes, mais la vérité est que nous pouvons et devons faire mieux. Cela signifie qu'il faut dépasser les chiffres, éliminer les obstacles structurels mentionnés dans les exposés entendus ce matin et créer des environnements propices à la participation des femmes. Nous savons que les efforts constants visant à lutter contre les stéréotypes sexistes nous permettront d'avancer dans la voie d'une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des forces de police. L'approche systématique concernant les femmes et la paix et la sécurité décrite dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus offre à la police des Nations Unies la possibilité de renforcer son rôle dans le domaine du maintien de la paix et de contribuer à promouvoir encore plus largement l'égalité des genres.

Je saisis également cette occasion pour féliciter la police des Nations Unies de ses efforts en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix après les conflits. L'action qu'elle mène pour dissuader la violence et apaiser les tensions tout en comblant les déficits en matière de formation et de mentorat, et les conseils qu'elle fournit aux forces de police des États hôtes permettent de mettre au point des mécanismes et des structures efficaces, légitimes et crédibles qui

sont en mesure d'aider les sociétés sur le terrain et les communautés à se reconstruire.

La police des Nations Unies peut également jouer un rôle crucial dans le contexte de transitions. Comme nous l'avons souligné auparavant, lorsque le moment est venu pour les soldats de la paix de se retirer et pour une opération de maintien de la paix d'être reconfigurée, le système des Nations Unies doit être prêt à intensifier son action et à intervenir. Nous savons d'expérience que la transition du maintien de la paix à une présence de consolidation de la paix est plus efficace lorsque ce processus est inclusif – c'est-à-dire lorsque les femmes y participent –, piloté par les pays et soutenu financièrement et, surtout, lorsque l'on met fermement l'accent sur la protection des civils.

La résolution 2594 (2021), sur les processus de transition menés par l'ONU, met un accent particulier sur la nécessité de renforcer la capacité des États à protéger leurs propres citoyens, en soulignant l'importance d'une réforme du secteur de la sécurité de qualité. C'est un domaine dans lequel la police des Nations Unies a un rôle charnière à jouer en fournissant une formation et un appui, l'accent étant, bien entendu, mis sur le respect du droit international.

Si c'est aux États qu'il incombe au premier chef de protéger leurs populations, le Conseil est également tenu d'encourager les Gouvernements et de les aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales pour accomplir cette tâche. Dans cette optique, les communautés et les acteurs locaux doivent participer pleinement, en particulier les femmes, les jeunes et la société civile. Nous devons continuer de mettre l'accent sur les droits de l'homme.

Il est essentiel que nous considérions la reconfiguration de la présence des Nations Unies sur le terrain comme un processus stratégique qui facilite et renforce les efforts de consolidation de la paix à long terme. Cela signifie qu'il faut prendre en compte et intégrer le rôle et les responsabilités de la police des Nations Unies durant la planification précoce des transitions. En particulier, nous estimons qu'il faut mettre l'accent sur le rôle de médiateur que peut jouer la police des Nations Unies entre l'ONU et les communautés locales sur le terrain, mais aussi sur la formation et la coordination.

Pour terminer, nous estimons qu'il importe de souligner le rôle crucial que peut jouer la police des Nations Unies dans la protection des plus

vulnérables – les enfants. Cela suppose de dispenser une formation spécialisée avant et pendant le déploiement, et de mettre en place des mesures de prévention et de protection complètes et appropriées tenant compte des enfants. Nous estimons que le renforcement de la coordination entre les composantes de police et les conseillers en matière de protection de l'enfance, ainsi que la nomination de conseillers pour les questions de genre et la protection des femmes au sein des missions, sont particulièrement importants en vue d'atteindre cet objectif.

Je voudrais demander au Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, s'il peut nous en dire un peu plus sur les aspects de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, lancée récemment, qu'il souhaiterait voir la police des Nations Unies privilégier, et quel concours le Conseil peut lui apporter à cet égard.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix ; M^{me} Boughani, cheffe de la police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ; et M^{me} Lusala, cheffe de la police à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Je saisis cette occasion pour rendre un hommage appuyé à tous les soldats de la paix et à tous les policiers qui œuvrent au maintien de la paix sur les lignes de front et qui s'acquittent de leurs mandats. Je félicite également la surintendante Malla, du Népal, qui a reçu le Prix de la femme policière de l'année 2021.

La police représente une force importante en vue de garantir la sûreté et la sécurité des citoyens et de maintenir l'ordre social. Au cours des dernières décennies, le rôle de la police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'a cessé de se développer, et sa place au sein de l'architecture de paix et de sécurité du système des Nations Unies a pris de plus en plus d'importance. Actuellement, la situation internationale en matière de sécurité est plus complexe et les menaces à la sécurité sont beaucoup plus diverses. L'ONU doit donc faire une meilleure utilisation de ses composantes Police.

À cet égard, j'ai à faire les observations suivantes.

Premièrement, il importe de se positionner correctement. L'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général érige en priorité absolue le règlement politique des situations de crise. Lors de l'élaboration des mandats des composantes de

police des opérations de maintien de la paix, il faut systématiquement garder cette considération à l'esprit et la refléter dans tous les aspects de leurs travaux. La Chine espère que la composante Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali continuera de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali afin de rétablir l'autorité du Gouvernement malien dans le centre du pays. La composante Police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei apporte des contributions remarquables au maintien de l'ordre public au niveau local. Le Soudan et le Soudan du Sud doivent poursuivre leurs efforts afin de promouvoir la création d'un service de police conjoint à Abyei.

L'objectif ultime de l'action de la police des Nations Unies est de préparer ses homologues locaux à assumer la responsabilité du maintien de l'ordre, plutôt que de les remplacer. En Haïti depuis près de trois décennies, l'ONU déploie des efforts considérables à cet égard. Cependant, le Gouvernement hôte n'ayant pas assumé sa responsabilité, ces efforts ne permettent pas, depuis un certain temps, d'obtenir les résultats souhaités. La communauté internationale doit retenir les enseignements du passé et dispenser une formation plus robuste à la Police nationale d'Haïti pour l'aider à s'acquitter efficacement de ses responsabilités et à régler progressivement le problème du gangstérisme local.

Deuxièmement, il est essentiel de renforcer les capacités. Conformément à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétariat, les États hôtes, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et les contributeurs financiers doivent honorer leurs engagements, s'acquitter de leurs responsabilités respectives, fournir une formation globale et mobiliser des ressources suffisantes pour veiller à ce que chaque membre de la police des Nations Unies soit doté des compétences et du matériel nécessaires pour s'acquitter de son mandat et se défendre.

Le but ultime de l'évaluation de la performance est également de renforcer les capacités. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est en train d'être déployé au sein de toutes les opérations de maintien de la paix. Nous espérons que, sur la base de cette évaluation, des mesures ciblées seront prises pour remédier aux faiblesses et aux lacunes.

En ce qui concerne la protection des groupes vulnérables, la promotion de la participation des femmes et le renforcement de l'engagement communautaire,

les policières chargées du maintien de la paix ont un avantage incomparable. Les opérations de maintien de la paix doivent offrir aux femmes les mêmes possibilités qu'aux hommes en termes de formation, de recrutement et d'avancement de carrière. En ce qui concerne la logistique et la sécurité, il faut prendre des mesures pour augmenter progressivement le nombre de policières.

Troisièmement, il est impératif d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel. Comme le dit souvent le Secrétaire général adjoint Lacroix, un décès de Casque bleu est toujours un décès de trop. Comme pour les autres personnels chargés du maintien de la paix, les risques en matière de sécurité auxquels est confrontée la police des Nations Unies se sont considérablement accrus ces dernières années. La Chine appelle à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2518 (2020) afin de renforcer de manière globale l'appui à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. La Chine se félicite de la création par le Secrétariat d'un point focal pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, comme l'a demandé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous pensons que cela aidera le Secrétariat à renforcer la coordination interne et externe et à améliorer la capacité de faire face aux situations d'urgence. En tant que présidente du Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, la Chine convoquera une réunion du Groupe ce mois-ci pour discuter de la meilleure manière de renforcer la sécurité des camps dans les missions de maintien de la paix.

Depuis leur tout premier déploiement dans des opérations de maintien de la paix en 2000, les policiers chinois chargés du maintien de la paix ont accompli diverses tâches dans des circonstances difficiles. Ils peuvent se targuer de n'avoir à leur passif aucune violation, aucun rapatriement et aucune perte au combat. Depuis 2015, par le biais du Centre chinois de formation du personnel de police chargé du maintien de la paix, la Chine a également aidé d'autres pays qui fournissent des effectifs de police et formé des milliers de policiers au maintien de la paix. La Chine est prête à continuer à appuyer et promouvoir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à y participer, ainsi qu'à œuvrer avec tous les pays épris de paix dans le monde pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et bâtir un monde sûr pour tous.

En guise de conclusion, j'ai quelques questions que je voudrais poser aux deux cheffes de la police. Le mandat de la police dans le contexte du maintien de la

paix est différent de celui des forces de maintien de la paix à proprement parler, et les risques associés sont également assez distincts. Les spécificités rencontrées au Mali et à Abyei en sont en quelque sorte l'illustration. Quels sont, selon elles, les maillons les plus faibles en ce qui concerne le renforcement de la sécurité de la police des Nations Unies ? Quels sont les domaines qui ont le plus besoin d'être renforcés ? Quelles mesures devraient être prises ?

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes autres collègues pour remercier la présidence mexicaine du Conseil d'avoir organisé cette séance d'information annuelle. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix; la cheffe de la police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Mme Lusala; et la cheffe de la police, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Mme Boughani. Nous leur exprimons notre gratitude pour leur travail sur le terrain en ces temps très difficiles.

Le maintien de la paix est un outil essentiel pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Viet Nam a toujours été un ardent défenseur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris le travail de la police des Nations Unies. Nous apprécions vivement leur contribution aux objectifs communs des missions et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Au cours des 60 dernières années, les composantes de police ont fourni des efforts louables pour s'acquitter des responsabilités qui leur sont confiées et ont renforcé leurs capacités et leur expérience. Sur fond de défis et de mandats de plus en plus complexes, la police des Nations Unies a démontré un fort potentiel dans son travail aux côtés des composantes civiles et militaires des missions de maintien de la paix pour aider les pays hôtes et les populations locales à diriger et prendre en main leur destin, en apportant une aide très utile aux efforts de consolidation de la paix.

On ne saurait trop insister, à cet égard, sur la contribution des policières des Nations Unies. Les femmes ont un rôle absolument capital à jouer dans l'amélioration de la performance et de l'efficacité globales des opérations de maintien de la paix. Leur présence peut contribuer à renforcer la crédibilité et à rehausser la réputation des missions auprès de la population, à établir des contacts plus étroits et plus efficaces avec les communautés et à améliorer les réponses en matière de protection.

Nous nous félicitons de voir de plus en plus de policières dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, et saluons en particulier les six femmes qui occupent actuellement le poste de chef ou de chef adjoint des composantes de police des Nations Unies. Nous sommes ravis d'accueillir deux d'entre elles à la séance d'aujourd'hui. Leurs exposés sont des exemples limpides de l'efficacité du leadership des femmes et reflètent dans quelle mesure les policières peuvent contribuer à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes, ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les pays hôtes.

Il est donc primordial de consacrer une attention et des ressources accrues à la promotion des femmes dans les opérations de maintien de la paix, y compris pour ce qui est des activités de police. La communauté internationale devrait également renforcer l'aide à la formation et au renforcement des capacités des pays en développement, notamment pour les policières, et s'employer à éliminer les difficultés et à créer un environnement de travail plus sûr et plus favorable pour les femmes.

Le Viet Nam réaffirme sa volonté de s'engager activement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous continuons également à soutenir la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, ainsi que du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans cette optique, nous nous préparons à accroître et à diversifier notre participation au maintien de la paix des Nations Unies à la fois en termes de missions et de types d'unités.

Les policiers vietnamiens sont activement formés, conformément aux normes des Nations Unies, afin de pouvoir prendre part aux missions de maintien de la paix le plus rapidement possible. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Département des opérations de paix, en particulier à la Division de la police et aux divisions connexes, ainsi qu'aux partenaires régionaux qui nous ont apporté une aide précieuse.

Conscients que les femmes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour faire progresser la culture de paix, nous avons intégré le rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix dans notre cadre juridique et nos politiques. Dans la pratique, le pourcentage de Casques bleus vietnamiennes au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud est passé à 20,6 %, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 15 % fixé par le Secrétaire général dans le cadre de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. Dans la perspective des prochains déploiements, nous prenons également en considération l'appel à fournir davantage de femmes, notamment des policières.

Pour terminer, nous tenons à exprimer à nouveau notre volonté de joindre nos efforts à ceux de la communauté internationale pour contribuer aux opérations de maintien de la paix et assurer une participation pleine, effective et sur un pied d'égalité des femmes au maintien et à la consolidation de la paix.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix; la cheffe de la police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Violet Lusala; et la cheffe de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Patricia Boughani. À travers leurs chefs, nous remercions aussi tous ceux qui s'acquittent de manière consciencieuse de leurs tâches à l'appui de la paix et de la sécurité sur des théâtres de conflit difficiles.

Nous considérons que les composantes Police font partie intégrante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elles contribuent à mettre en œuvre le mandat propre à chaque mission, en fonction de la situation particulière du pays où les opérations sont déployées. Et c'est particulièrement vrai pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies représentées par nos intervenantes d'aujourd'hui.

Les tâches qui sont celles des Nations Unies à Abyei et au Mali sont sensiblement différentes, mais, dans les deux régions, il y a du travail pour les Casques bleus. La majorité des missions de maintien de la paix sont déployées dans des pays où il y a un affaiblissement considérable, voire une absence totale, des services nationaux chargés de faire respecter la loi, ce qui se traduit par une hausse de la criminalité, notamment la criminalité organisée, la traite des personnes, le trafic de drogue, la violence sexuelle et la violence contre les enfants. La police des Nations Unies est donc mieux formée pour faire face à de telles circonstances et peut apporter une contribution significative à l'importante mission de protection des civils contre les menaces directes à leur sécurité. Elle peut également fournir une

assistance temporaire aux organes nationaux chargés du maintien de l'ordre et, dans certains cas, s'y substituer.

Il importe toutefois d'éviter les situations dans lesquelles la présence à long terme des missions conduit essentiellement à un remplacement à long terme des autorités de police locales par les Nations Unies. Il est essentiel que les membres de la police des Nations Unies remplissent leur mandat de manière impartiale, qu'ils comprennent les aspects politiques des conflits et qu'ils maintiennent une coopération étroite avec les autorités et la population locale. Toute erreur potentielle peut s'avérer coûteuse tant pour les soldats de la paix que pour le processus de paix.

Parfois, une explication approfondie du mandat est nécessaire afin de gagner simultanément la confiance des résidents locaux et d'éviter de créer des attentes irréalistes ou incorrectes. Il importe également de prendre en compte les éventuels facteurs ethniques, religieux et autres, ainsi que les spécificités nationales des personnes vivant dans la zone de déploiement.

En outre, les personnes qui sont souvent le plus dans le besoin sont les femmes et les enfants, lesquels nécessitent une approche particulière. À cet égard, les rangs de la police des Nations Unies doivent comprendre des agents masculins et féminins. Nous sommes convaincus que l'accent principal à cet égard ne doit pas être mis sur la réalisation d'indicateurs de genre basés sur le pourcentage, mais plutôt sur la mise en œuvre effective des tâches mandatées et sur l'évaluation des circonstances du déploiement et de la situation sécuritaire. Il importe également que les femmes occupent des postes de commandement et de direction, conformément au principe de la répartition géographique.

Une autre tâche importante menée avec succès par les Bédets bleus est la fourniture d'une assistance à la réforme post-conflit des institutions chargées de faire respecter la loi et au renforcement des capacités nationales des États hôtes. Cela inclut le partage d'expériences, la définition des travaux à effectuer et la formation du personnel. Plus cette tâche sera accomplie avec efficacité, plus vite la responsabilité du maintien de l'ordre pourra être entièrement transférée aux forces nationales.

Bien entendu, les membres de la police des Nations Unies doivent être formés de manière adéquate et professionnelle et disposer des équipements nécessaires, mais ils doivent également être très motivés pour former les autres. À cet égard, nous soutenons les efforts du

Secrétariat, ainsi que les initiatives de nombreuses organisations régionales, principalement l'Union africaine, visant à améliorer le niveau de formation des policiers chargés du maintien de la paix.

La Russie contribue activement à cette cause commune. Depuis plus de 20 ans, des centaines de policiers étrangers chargés du maintien de la paix, dont cinq commandants et un grand nombre de femmes, originaires de plus de 50 pays du monde, principalement d'Afrique, ont été formés au Centre national russe de formation au maintien de la paix dans la ville de Domodedovo, un centre certifié par l'ONU et placé sous les auspices du Ministère russe de la défense. La Russie possède une expérience unique dans le domaine de la formation professionnelle des soldats de la paix, que nous sommes prêts à partager. Des centaines de Bédets bleus de Russie ont contribué au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Environ 40 policiers russes, dont plus d'un tiers sont des femmes, servent aujourd'hui dans diverses missions des Nations Unies. Je profite de l'occasion pour les féliciter en ce 10 novembre, date à laquelle la Journée de la police est célébrée en Russie.

Nous sommes convaincus que la composante Police du maintien de la paix mérite une plus grande attention de la part des États Membres de l'ONU, tant au Conseil de sécurité, lorsqu'il s'agit de la situation de pays spécifiques, qu'à l'Assemblée générale. Nous pensons que les meilleurs forums pour discuter des questions générales de police sont le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, où tous les pays fournisseurs de personnel de police sont représentés et qui est mandaté pour examiner de manière exhaustive les questions liées au maintien de la paix.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et les cheffes de la police Lusala et Boughani, respectivement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pour leurs présentations complètes et leur aperçu approfondi de la situation actuelle sur le terrain et des défis auxquels la police des Nations Unies fait face.

D'emblée, je voudrais saluer la contribution de la police des Nations Unies aux processus de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, ainsi que son état de préparation opérationnelle continu tout au long

de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La police des Nations Unies joue un rôle central dans le renforcement de la sécurité, la protection des civils et le retour de l'ordre public, que ce soit en coopération avec les forces de l'ordre de l'État hôte ou, dans certains cas, de manière unilatérale, en répondant à des problèmes d'ordre public.

L'Estonie estime que les efforts déployés par la police des Nations Unies pour renforcer l'état de droit, renforcer les capacités des services de police nationaux axés sur les personnes et aider à la réforme du secteur de la sécurité fondée sur les droits de l'homme sont fondamentaux pour établir une stabilité durable dans les pays touchés par des conflits. Nous continuerons à soutenir l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et accordons une grande importance à ses objectifs, qui consistent à améliorer les performances et la responsabilité du maintien de la paix, à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à combler les lacunes en matière de capacités et d'intégration. Il est également impératif de rester vigilant sur la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

L'Estonie se félicite de l'accent mis aujourd'hui sur l'accélération de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les activités de police des Nations Unies. Une répartition hommes-femmes plus égalitaire des composantes Police des Nations Unies joue un rôle essentiel dans l'efficacité du maintien de l'ordre et, en définitive, dans le renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Cela est également essentiel pour accroître l'efficacité de la police de proximité, contrer la diffusion de fausses informations et prévenir et éliminer les violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits.

L'Estonie continuera à souligner l'importance de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en assurant la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix, mais aussi à la police des Nations Unies, en insistant sur l'importance de la mise en œuvre de la résolution 2538 (2020).

Nous notons avec satisfaction que les objectifs intermédiaires de parité entre les sexes pour 2020 ont été atteints et dépassés. Compte tenu de l'objectif de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui est de créer un environnement favorable aux femmes en tenue dans les opérations de maintien de

la paix, les exposés d'aujourd'hui ont été très instructifs. Il a été instructif d'entendre les cheffes de police parler de leurs priorités dans la création d'un environnement de travail sûr, favorable et sensible au genre pour les femmes.

Je voudrais conclure en exprimant ma gratitude et mon ferme appui à tous les soldats de la paix des Nations Unies – femmes et hommes – dont le dévouement et le sacrifice sont synonymes d'espoir pour des millions de personnes et aident les pays à parcourir le difficile chemin menant du conflit à la paix. Comme d'autres, nous adressons nos félicitations particulières à la lauréate du Prix de la femme policière des Nations Unies de l'année 2021, la surintendante Sangya Malla, du Népal, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Lacroix et les cheffes des composantes police pour leurs interventions. J'insisterai sur trois points. La police des Nations Unies assume désormais un rôle moteur, qui est amené à se renforcer. Ce rôle a évolué depuis 20 ans. Il suffit d'observer l'accroissement des besoins de déploiement, la diversité des missions, la doctrine développée depuis l'an 2000 et aussi la place de la police dans l'initiative Action pour le maintien de la paix.

La police des Nations Unies est essentielle et la participation des femmes en son sein est indispensable, non seulement pour des raisons de représentativité de cette institution, mais aussi pour des raisons d'égalité, aussi parce que la contribution unique des femmes dans les forces de sécurité intérieure est reconnue. La police des Nations Unies participe, au contact de la population, à des projets variés pour lutter contre les différents types de violences, notamment sexuelles et sexistes, et pour accompagner l'autonomisation des femmes. Au Mali, elle contribue à la protection des civils et aide à entretenir le lien entre l'État et les populations par sa présence aux côtés de forces de sécurité intérieure.

La police des Nations Unies est en outre une composante clef des transitions, en soutenant le renforcement des capacités nationales et la réforme du secteur de la sécurité, comme elle le fait en République démocratique du Congo, par son appui à la mise en œuvre du Plan national de réforme de la Police nationale et à la formation d'une police de proximité dans l'est du pays. Nous appelons les autorités nationales à mobiliser les moyens qui sont nécessaires au succès de ces efforts.

Je tiens à souligner, par ailleurs, les difficultés linguistiques rencontrées par les personnels ne maîtrisant pas la langue en usage dans l'État hôte. Ces difficultés peuvent être un frein à la performance des missions. En conséquence, je me réjouis de des résultats du partenariat entre l'Organisation internationale de la Francophonie et la Division de la police des Nations Unies.

La police des Nations Unies a démontré sa capacité d'adaptation pour accroître la participation des femmes, y compris au plus haut niveau. Actuellement, les objectifs fixés par l'Organisation au sein de la police des Nations Unies sont atteints et même dépassés. Mais il faut aller plus loin.

La mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité est une priorité pour la France. À travers sa diplomatie féministe, elle promeut la pleine participation des femmes dans les processus de paix. La France appelle l'ensemble des partenaires à soutenir l'agenda femmes, paix et sécurité » et à se doter d'un plan d'action national. Elle rappelle aussi la nécessité de la participation des femmes aux opérations de paix. Les témoignages livrés ce matin confirment l'importance et la pertinence de cette participation. Dans les trois missions au sein desquelles elle déploie 21 gendarmes et un policier de tous grades, la France veille à apporter la compétence de femmes. Je tiens à saluer leur action dans des postes particulièrement importants pour l'accomplissement des mandats, et au sein desquels elles font preuve d'une efficacité professionnelle remarquable.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé annuel sur la police des Nations Unies.

Où que ce soit, la police est l'organe d'application de la loi le plus important et, surtout, le visage public des institutions de sécurité. La confiance, ou le manque de confiance, d'une population à l'endroit de la police a une incidence considérable sur la sécurité et l'ordre public dans toute société.

Son rôle est plus important encore dans les situations de conflit armé dont traite le Conseil de sécurité. Elle joue un rôle de taille dans la mise en œuvre des mandats attribués par le Conseil. En outre, la police des Nations Unies contribue au renforcement des capacités des États hôtes, notamment dans des domaines tels que l'état de droit et la police civile.

Nous nous félicitons que la séance d'information de ce jour soit axée sur la contribution de la police des Nations Unies au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également de leurs observations de terrain la cheffe de la composante Police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), M^{me} Violet Lusala, et de la cheffe de la composante Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, M^{me} Patricia Boughani.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les soldats de la paix, femmes et hommes, notamment aux 14 policiers indiens, qui ont sacrifié leur vie dans l'exercice de leurs fonctions et qui ont remarquablement contribué au rétablissement de la paix et de la stabilité dans leurs lieux d'affectation respectifs.

L'Inde est l'un des principaux pays fournisseurs de personnel de police, puisqu'elle a déployé près de 3000 policiers dans quelque 24 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Inde fait d'ailleurs figure de pionnière dans ce domaine, puisqu'elle a été le premier pays à déployer une unité de police constituée au Libéria, en 2007. Actuellement, environ 175 membres de la police indienne sont déployés auprès de la FISNUA, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Les policiers indiens se sont distingués dans chacune de leurs affectations, ce qui a également été reconnu par l'ONU et par les pays hôtes eux-mêmes. Un certain nombre de membres actuels ou anciens des services de police indiens servent également à divers titres dans les missions des Nations Unies.

L'Inde participe activement, dans divers organismes des Nations Unies, aux délibérations sur les questions relatives à l'autonomisation des femmes et à la prise en compte systématique du genre. L'Inde est pleinement favorable à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'application de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des travaux menés pour concrétiser les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Nous nous félicitons également de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des genres applicable au personnel en tenue,

et nous nous engageons à respecter cette stratégie, de sorte que la participation des femmes et leur rôle dans le maintien de la paix soient renforcés.

Les policières et les soldates de la paix jouent un rôle indispensable dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier durant les patrouilles et les opérations de recherche à haute visibilité et dans le cadre des prises de contact avec certaines communautés dans lesquelles seules les policières sont autorisées à interagir avec les femmes. Elles sont davantage susceptibles de gagner la confiance d'une proportion importante mais marginalisée de la société et d'aider à promouvoir l'égalité des sexes. Elles peuvent également servir de modèles en motivant les femmes et les filles de la région à s'engager dans une carrière, notamment dans les forces de l'ordre.

L'équipe indienne de liaison féminine de la MONUSCO a joué un rôle crucial pour renforcer la mobilisation des femmes locales à Goma. L'équipe a initié et organisé des réunions des comités de protection locaux, dont elle a également assuré la sécurité, ce qui a permis aux femmes de faire part de leurs préoccupations et de s'organiser de manière plus systématique, et a donné à la Force la possibilité d'intégrer les contributions des femmes dans la planification opérationnelle. Les informations recueillies auprès des femmes de la communauté ont été utilisées pour donner la priorité à des patrouilles dans les zones à haut risque et pour planifier les activités de coordination civilo-militaire en fonction des besoins des communautés.

Auparavant, l'unité constituée de femmes indiennes déployée à la Mission des Nations Unies au Libéria, que j'ai mentionnée tout à l'heure, avait contribué à augmenter la participation des Libériennes dans le secteur de la sécurité de 6 % en 2007, lorsqu'elles ont été déployées pour la première fois, à 17 % lorsqu'elles ont quitté la Mission en 2016. Cette contribution a été saluée à plusieurs reprises par M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, alors Présidente du Libéria, et lauréate du prix Nobel.

Les policiers indiens hors unités constituées, en particulier les femmes, ont également apporté une immense contribution au maintien de la paix des Nations Unies. Une policière indienne, l'inspectrice Shakti Devi, déployée auprès de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, a reçu en 2014 le Prix international des policières du maintien de la paix pour sa contribution à la création d'un conseil de femmes policières à Hérat. Plus récemment, la major Suman Gawani, déployée à la MINUSS, s'est vue décerner

le prix de la personne parmi les militaires qui s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres pendant l'année 2019.

La police des Nations Unies apporte une contribution cruciale à l'appui des réformes, de la restructuration et du développement de l'administration de la police et d'autres forces de l'ordre des États hôtes. Les soldates de la paix, en particulier les policières, peuvent jouer un rôle important s'agissant de comprendre et de répondre aux besoins spécifiques des femmes en situation de conflit et d'après conflit, y compris en matière de protection contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Nous devons augmenter la proportion de femmes dans les composantes Police des Nations Unies. À cet égard, je voudrais faire trois suggestions spécifiques.

Premièrement, il faut identifier et régler les problèmes structurels qui empêchent d'augmenter le nombre de femmes en tenue occupant des rôles de maintien de la paix aussi bien civils que relevant des Nations Unies. Citons notamment la logistique, les installations dans les casernes et les conditions de travail connexes, en particulier dans des contextes de sécurité difficiles. Assurer une infrastructure physique de base et un environnement de travail sûr est un impératif fondamental pour assurer le bon fonctionnement des composantes Police.

Deuxièmement, les femmes doivent bénéficier de l'égalité des chances. Nous voyons souvent les femmes dans des fonctions de support, comme le travail administratif. Elles doivent également être mises à contribution dans des rôles clefs, comme la mobilisation et la sensibilisation des populations.

Troisièmement, il va sans dire que nous devons strictement observer une politique de tolérance zéro s'agissant du harcèlement et des abus sexuels. Il est indispensable, pour lutter contre ces problèmes, de consolider la conduite des soldats de la paix par des mesures préventives telles qu'une formation idoine et une surveillance adéquate sur le lieu de travail, ainsi que par des mécanismes de signalement permettant de traiter les plaintes. Des initiatives telles que le déploiement, dans les missions de maintien de la paix, de conseillers pour les questions de genre dans le contexte de la paix et de la sécurité contribueraient également à prévenir le harcèlement sexuel et les violences connexes.

Appliquer ces suggestions aidera assurément à renforcer le rôle de la police des Nations Unies dans

la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et incitera davantage de femmes à contribuer au règlement des conflits et aux missions de consolidation de la paix.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier sincèrement le Mexique de promouvoir une mobilisation soutenue au sein du Conseil de sécurité en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie en outre le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé et les chefs de la police civile des Nations Unies – qui, je tiens à le souligner, sont toutes deux des femmes. Je les remercie vraiment pour les exposés éclairants qu'elles nous ont présentés directement du terrain.

D'emblée, qu'il me soit permis d'exprimer mes condoléances au Gouvernement égyptien pour les blessures par balle subies récemment par ses policiers qui venaient d'arriver à Bangui le 1^{er} novembre pour servir au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Nous espérons qu'ils se rétabliront complètement et nous demandons instamment qu'une enquête approfondie soit menée sur les circonstances et le contexte dans lesquels ces soldats de la paix ont été blessés, dans le cadre d'un incident qui, selon certaines informations, implique des tirs de leur propre camp.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois aspects de la police des Nations Unies : les domaines dans lesquels nous avons réalisé des progrès dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les domaines dans lesquels il reste encore beaucoup à faire et l'évaluation de ces deux aspects par la mise en œuvre d'une politique intégrée de responsabilité et de gestion de la performance.

Premièrement, nous prenons note avec satisfaction des indicateurs qui démontrent clairement que la police des Nations Unies fait avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il y a 10 ans, les femmes représentaient 15 % des policiers hors unités constituées déployés auprès des Nations Unies. Aujourd'hui, ce chiffre a doublé pour atteindre 30 %, et bien qu'il s'agisse d'une augmentation notable, cela ne suffit pas. En 2011, seuls 5 % des agents de police au sein des unités de police constituées étaient des femmes ; aujourd'hui, ce chiffre est de 14 %. Là encore, il s'agit d'une augmentation significative, mais il faut faire davantage. C'est pourtant important ; les policières jouent un rôle de premier plan dans la reconstruction des communautés et le

rétablissement de la confiance entre les citoyens et les institutions de sécurité qui les servent. Les États-Unis d'Amérique appuient fermement la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, et nous exhortons les pays fournisseurs de personnel de police à adopter des politiques qui renforcent la participation des femmes aux activités de maintien de l'ordre, à tous les niveaux.

Cela m'amène à mon deuxième point. Comme je l'ai indiqué, il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes aient les mêmes chances que les hommes d'exceller et de diriger en ce qui concerne l'ensemble des activités de police des Nations Unies. Par exemple, très peu d'unités de police constituées sont dirigées par des femmes. Nous sommes donc heureux d'entendre le Secrétaire général adjoint Lacroix dire qu'il s'agit toujours d'une priorité absolue pour l'ONU. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui a été lancée cette année, appelle à juste titre à la mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et un pilier clef de ce programme est le renforcement de la participation des femmes aux activités de maintien de la paix, à tous les niveaux.

À ce stade, je tiens à féliciter mes collègues indiens pour les unités de police qu'ils ont déployées au Liberia, où j'ai été ambassadrice. J'ai été témoin de leur professionnalisme et de leur engagement, et nous étions tous fiers de les voir en tenue. Je peux dire aux membres du Conseil qu'elles étaient des modèles efficaces pour les femmes et les jeunes filles libériennes. Par conséquent, je les remercie vivement.

Troisièmement et enfin, trois ans après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2436 (2018), nous réitérons notre ferme appui à l'engagement pris par l'ONU de mettre en œuvre une politique intégrée de responsabilité et de gestion de la performance. Cette politique doit être fondée sur des normes claires pour l'ensemble du personnel civil et en tenue de l'ONU qui travaille dans les opérations de maintien de la paix et qui appuie ces opérations. Lorsque les soldats de la paix ne protègent pas les civils ou se rendent coupables d'exactions, cela affaiblit la confiance de la population locale, sape l'efficacité de la mission et porte atteinte à l'image de l'ONU et du maintien de la paix lui-même. L'ONU doit exiger les plus hautes qualités de la part de celles et de ceux qui servent dans les opérations de paix. Nous devons rendre compte de nos actes, prendre des mesures en cas de résultats insatisfaisants et de mauvaise conduite, et ne sélectionner que les individus qui sont qualifiés et

prêts à être déployés. Tout aussi important, l'ONU doit reconnaître les performances exceptionnelles. Le Prix de la femme policière des Nations Unies de l'année est une excellente initiative. Nous serions heureux de recevoir des propositions similaires de la part du Département des opérations de maintien de la paix et de la Division de la police.

Nous voulons que la police des Nations Unies soit efficace et mène à bien sa mission, et nous devons veiller à ce qu'elle rende compte de son action et soit irréprochable. Les États-Unis d'Amérique restent déterminés à soutenir la police des Nations Unies et à l'aider à relever les défis qui l'attendent. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le débat sur ces questions importantes la semaine prochaine lors de la réunion du mécanisme de coordination souple de la police des Nations Unies à Brindisi, en Italie, et pendant la Conférence ministérielle de 2021 sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour ce débat et pour l'accent que le Mexique a mis sur les femmes et la paix et la sécurité ce mois-ci. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé, et tout particulièrement M^{me} Boughani et M^{me} Lusala de leurs perspectives depuis leurs lieux de travail respectifs, deux des environnements les plus difficiles pour la police des Nations Unies et les soldats de la paix.

Je voudrais rendre hommage aux hommes et aux femmes des composantes de la police des Nations Unies qui, partout dans le monde, protègent et servent des communautés vulnérables. Comme vient de le dire notre collègue américaine, l'incident survenu récemment en République centrafricaine au début de ce mois, au cours duquel un contingent de police égyptien a été attaqué, est un rappel brutal des environnements difficiles dans lesquels nous déployons nos forces de maintien de la paix, ainsi que de leur dévouement et de leur courage. Les États hôtes ont la responsabilité de respecter les accords sur le statut des forces et de garantir la sûreté et la sécurité des Casques bleus qui servent à l'intérieur de leurs frontières. Nous exhortons l'ONU et le Gouvernement centrafricain à partager les résultats de leurs enquêtes avec le Conseil et les pays fournisseurs de personnel de police dès que ces enquêtes seront terminées, pour que nous puissions en tirer des enseignements.

La police des Nations Unies est souvent la première et la dernière à être en contact avec la

population locale, notamment les femmes et les filles, dans les situations de crise. On ne peut pas parvenir à des solutions politiques et à la paix à long terme sans établir de relations solides avec ces populations, fondées sur la confiance. C'est pourquoi nous nous félicitons que le débat d'aujourd'hui mette l'accent sur la contribution que la police des Nations Unies peut apporter au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La participation pleine, égale et effective des femmes aux activités de police des Nations Unies est non seulement un impératif moral, mais également un élément essentiel pour l'efficacité des missions. En donnant une image représentative des communautés locales qu'elle sert, la police peut renforcer la confiance et l'autonomie des femmes et des filles, voire les inciter à intégrer les services de police nationaux, ouvrant ainsi la voie à une paix pérenne. Nous voulons voir davantage de policières dans tous les rôles, à tous les niveaux. Le Royaume-Uni salue les mesures prises par les pays fournisseurs de personnel de police pour atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, élaborée par le Secrétaire général, et nous continuons à soutenir l'action menée dans le cadre de l'Initiative Elsie, à laquelle nous avons contribué plus de 6,3 millions de dollars depuis 2019.

La Semaine de la police des Nations Unies nous donne l'occasion d'examiner tous les défis auxquels l'ONU est confrontée en matière de police. Le maintien de l'ordre est un rouage central du maintien de la paix : il permet de créer un environnement protecteur pour les civils et de rétablir la sécurité, la justice et l'état de droit dans les zones touchées par un conflit.

Nous devons à notre personnel de police de faire preuve de la même détermination à assurer sa sécurité et à appuyer son efficacité que celle dont nous faisons preuve à l'égard de ses homologues militaires. Nous devons notamment mettre en œuvre toutes les recommandations issues de l'examen externe de 2016 de la Division de la police des Nations unies, mettre au point les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales et lancer tous les cours de formation.

À ce titre, je voudrais attirer l'attention sur trois questions qui, selon nous, sont essentielles à la réalisation des priorités énoncées dans le programme Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général.

Premièrement, les experts en matière de police doivent être à la table d'honneur au sein des missions,

et être traités comme un élément essentiel de la planification intégrée de la mission pendant toute la durée de celle-ci – de la conception à la transition – en s'appuyant sur les renseignements, les rapports et les données pertinents.

Deuxièmement, le recrutement doit être équitable, rapide et fondé sur le mérite, en sélectionnant les aptitudes, les capacités et les compétences spécialisées dont chaque mission a besoin, et en veillant à ce qu'elles soient déployées de manière appropriée par ces missions.

Troisièmement, la police doit être pleinement intégrée dans les systèmes des Nations Unies, notamment le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, le mécanisme de coordination souple, le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

Enfin, j'aimerais poser deux questions spécifiques à M. Lacroix.

Premièrement, que fait la Division de la police pour améliorer la coordination entre les composantes civiles, militaires et policières, par exemple par le biais d'une planification intégrée des opérations et de mécanismes de coordination spécialisés au sein des missions ?

Deuxièmement, comme d'autres, nous sommes préoccupés par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles : au cours de l'année dernière, on en a recensé neuf visant le personnel de la police des Nations Unies dans des missions de maintien de la paix. Presque tous les cas sont en attente d'une décision de l'ONU et tous sont en attente d'une action des pays fournisseurs d'effectifs de police. Quelles sont les mesures prises par la police des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en termes de formation de sensibilisation en cours de mission et au niveau des responsables de la police ?

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Mexique de la place qu'elle fait systématiquement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris au sein du Conseil de sécurité. Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les cheffes de la police civile de leurs exposés détaillés et éclairants aujourd'hui.

La Norvège est un pays fournisseur des forces de police depuis 1989. L'appui que nous apportons aux

activités de la police des Nations Unies est cohérent et complet. Nous déployons notamment un personnel hautement qualifié et fournissons des contributions financières et un appui à l'élaboration des politiques.

Nous saluons l'évolution remarquable de la police des Nations Unies, qui assume désormais un plus large éventail de tâches, notamment le développement des capacités, l'appui opérationnel et le renforcement des politiques et des directives officielles. Cette évolution traduit les situations de sécurité de plus en plus complexes auxquelles sont confrontées les opérations de paix, notamment le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Dans leurs publications, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et INTERPOL reconnaissent elles aussi le lien qui existe entre les menaces à la sécurité internationale et les questions relevant de l'application de la loi, telles que la lutte contre l'impunité.

Un secteur de la justice indépendant et performant est également fondamental pour garantir une paix durable et une bonne gouvernance. Cela apparaît aussi clairement dans les objectifs de développement durable.

La Norvège plaide en faveur de composantes Police solides. Les mandats doivent s'appuyer sur l'ensemble des capacités de la police des Nations Unies pour soutenir la protection des civils, y compris les enfants, renforcer l'état de droit, sauvegarder les droits de l'homme et améliorer la capacité des institutions policières et judiciaires de l'État hôte. Il convient également d'insister sur la professionnalisation de la police et de l'appareil judiciaire dans les mandats du Conseil de sécurité. À cet égard, nous soulignons l'importance de fournir des ressources et du personnel adéquats à la Division de la police et au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, d'autant que de nouveaux défis, non militaires, exigent une approche proactive et innovante.

La Norvège est l'un des pays dont les services de police sont parmi les plus équilibrés au monde du point de vue du genre, et nous appuyons les efforts visant à garantir la parité au niveau international en finançant le programme mené par la Division de la police, qui vise à augmenter le nombre de femmes dans la police des Nations Unies, de manière concrète et mesurable. Cela étant dit, l'équilibre entre les sexes n'est pas qu'une question de chiffres, il s'agit aussi d'assurer une participation des femmes pleine et entière, sur un pied d'égalité.

En Norvège, nous ne cherchons pas à recruter des policières pour la police des Nations Unies. Nous recrutons les agents de police les meilleurs et les plus compétent, quel que soit leur sexe. Les femmes représentent généralement autour de 50% de nos commandants de contingents grâce à une stratégie nationale à long terme en matière de genre, qui a permis de constituer une solide base de policières. Ces dernières peuvent être une source d'autonomisation, contribuer à renforcer la confiance et servir de modèles aux femmes et aux filles sur le terrain. Nous tenons également à mettre en exergue la mise en œuvre, par la Division de la police, de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, un outil important élaboré par le Secrétaire général dans lequel le genre et la compétence vont de pair.

Par ailleurs, nous nous félicitons que les équipes de police spécialisées soient désormais un outil établi dans la police des Nations Unies. Depuis le premier déploiement en 2010, nous voyons maintenant des équipes de police spécialisées dans la plupart des missions. Nous encourageons le Département des opérations de paix et la Division de la police à continuer à développer ce modèle dans le cadre de l'examen des directives l'année prochaine, y compris en utilisant les nouveautés technologiques et en veillant à ce que les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales prennent en compte les nouveaux défis grâce à l'innovation et aux nouvelles normes techniques.

Nous aimerions également que la technologie soit incluse comme thème transversal, non seulement à la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, mais aussi dans la suite qui sera donnée à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

Pour terminer, nous encourageons vivement l'ONU et tous les États Membres à se concentrer sur le rôle important de la police dans les situations de conflit et d'après-conflit, notamment en nouant des partenariats solides avec les organisations régionales et non onusiennes, en particulier l'Union africaine et INTERPOL. Cela permettra d'assurer des transitions en douceur et contribuera à la mise en place de solutions durables.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Mexique.

Avant toute chose, je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et les cheffes de la police civile Violet Lusala et Patricia Boughani de leurs exposés fort utiles.

La séance d'aujourd'hui revêt une importance particulière, car le travail de la police dans les missions de paix des Nations Unies est souvent peu connu et parfois même éclipsé par la visibilité des composantes militaires. Je félicite M^{me} Sangya Malla, du Népal, qui a reçu hier le Prix de la femme policière des Nations Unies de l'année 2021.

Aujourd'hui, nous nous concentrerons sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans le cadre des composantes Police des Nations Unies. Les interventions des cheffes de la police civile que nous avons entendues aujourd'hui attestent clairement du rôle que les femmes au sein des missions jouent en faveur des populations d'Abyei et du Mali. Les composantes Police ont connu d'importantes modifications depuis leur premier déploiement en 1960. À l'heure actuelle, environ 11 000 policiers et policières de 88 pays participent à 12 opérations de paix des Nations Unies, et une centaine sont déployés dans des missions politiques spéciales.

Grâce à ces années d'expérience, il est indéniable que les activités de police jouent un rôle clef dans l'instauration et le maintien d'une paix durable. Ainsi, la prévention et les enquêtes sur les infractions, la protection des personnes et le maintien de l'ordre et de la sécurité sont devenus des éléments fondamentaux de la stabilité à long terme.

Les unités de police constituées et les policiers et policières hors unités constituées contribuent au renforcement des capacités institutionnelles nationales pour étayer l'état de droit, y compris les institutions de police, de poursuite, judiciaires et correctionnelles. Ce rôle se trouve encore accru dans les missions politiques spéciales, telles que celles qui sont menées en Amérique latine et dans les Caraïbes, à savoir la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

L'action de la composante Police est également essentielle aux transitions, car elle aide les pays à assumer leurs responsabilités en matière de sécurité et permet de renforcer la confiance dans les institutions de l'État. Le travail des policières, dans le cadre de ces composantes, est tout simplement fondamental pour des tâches telles que la protection des civils, la fourniture de services essentiels aux femmes et aux enfants, l'établissement

et le renforcement d'alliances stratégiques avec la société civile et, de manière générale, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Parmi les éléments que le Conseil de sécurité a récemment énoncés dans sa résolution 2594 (2021), sur les processus de transition, figure notamment une vision directement liée aux composantes Police des missions mandatées par le Conseil.

Dans le cadre opérationnel, le Mexique appuie la réalisation des objectifs énoncés dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui est également essentielle pour assurer la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des policières aux missions de paix. Parallèlement à la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, cela a permis de promouvoir le leadership des policières et leur participation croissante à la prise de décisions. Néanmoins, des obstacles structurels continuent d'entraver l'évolution optimale des carrières des policières, ce qui fait qu'il leur est difficile de trouver un équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle. Nous devons donc incorporer de façon transversale une approche tenant compte des questions de genre à tous les aspects de la conception et du fonctionnement des composantes Police des Nations Unies.

Les composantes Police doivent être dynamiques et souples pour répondre aux problèmes qui se présentent, en particulier dans des environnements de plus en plus complexes tels que ceux découlant de la pandémie de COVID-19, en veillant à ce que les préoccupations et les exigences de tous les membres, y compris la diversité des policières, soient prises en compte. Le Mexique reconnaît ainsi la nécessité de promouvoir des plans de formation et d'entraînement efficaces tenant compte des questions de genre pour le personnel de police qui doit être déployé prochainement, en tenant compte des besoins sur le terrain et des objectifs de chaque mission.

Nous devons renforcer les partenariats avec les pays qui fournissent du personnel de police et veiller au déploiement d'un nombre croissant de femmes, et nous devons renforcer les synergies avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres acteurs, tels qu'INTERPOL, en ce qui concerne l'examen des fonctions de la composante Police des opérations de paix afin de garantir une efficacité et une efficacité optimales sur le terrain.

Enfin, nous souhaitons demander aux intervenantes comment elles envisagent de poursuivre la mise en œuvre du programme pour les femmes et

la paix et la sécurité dans le cadre de leurs travaux, en particulier en ce qui concerne la protection des bâtisseuses de la paix au sein des communautés locales et des défenseuses des droits de la personne ? Quels enseignements ont-elles retenus concernant la création de systèmes d'alerte rapide qui peuvent prévenir des violations massives des droits de l'homme ?

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à M. Lacroix, qui va répondre aux commentaires et aux questions posées.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir exprimé leur soutien à la police des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'ensemble du personnel de la police des Nations Unies déployé sur le terrain et au Siège.

Je suis d'accord avec les orateurs qui ont souligné l'importance croissante de la police des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, pour un certain nombre de raisons. Premièrement, du fait de la nature des problèmes que rencontrent nos missions sur le terrain, en particulier les facteurs émergents de conflit, tels que la criminalité organisée ou l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'intervention des forces de police est devenue de plus en plus nécessaire. Deuxièmement, nos opérations sont confrontées à des situations qui se caractérisent par une densité de population plus élevée, que ce soit dans les zones urbaines ou dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. Cela pose d'autres problèmes que la police des Nations Unies devrait traiter plus efficacement. Troisièmement, nous jouons un rôle croissant dans le renforcement des capacités. Bien sûr, au rang des principales capacités que nous voulons renforcer dans les pays hôtes, il y a l'état de droit, la justice, la police et l'administration pénitentiaire.

En ce qui concerne la question posée par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui a demandé ce que nous pourrions proposer en vue d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans le cadre des activités de maintien de l'ordre des opérations de maintien de la paix, il y a lieu de faire quelques observations.

Premièrement, nous devons continuer à nous employer à augmenter le nombre de femmes qui participent aux activités de maintien de la paix de la police des Nations Unies. Comme l'ont mentionné plusieurs orateurs, cela pose la question non seulement

des ressources – et nous appelons bien sûr les États Membres, en particulier les pays qui fournissent des effectifs de police, à augmenter le nombre de policières qu'ils peuvent mobiliser, notamment au sein d'unités de police constituées –, mais également de savoir ce que nous pouvons faire de plus pour créer un environnement plus accueillant au sein de nos missions de maintien de la paix, notamment en faisant en sorte d'améliorer les installations.

La deuxième observation porte sur la nécessité de continuer à nous employer à augmenter la participation des femmes à nos activités visant à régler les conflits locaux et à protéger les civils. Le rôle de la police des Nations Unies, en particulier celui des policières, est extrêmement important en vue d'augmenter la participation des femmes locales à ces efforts. Un certain nombre de pratiques novatrices sont mises en œuvre dans le contexte de plusieurs missions, notamment l'utilisation d'assistantes chargées de la liaison avec les communautés locales, la collaboration avec des réseaux de femmes locaux et le dialogue avec leurs associations, autant de pratiques optimales que nous devons selon moi renforcer et appliquer dans le cadre de toutes les missions pertinentes.

Troisièmement, il importe également de souligner l'importance de la lutte contre la violence fondée sur le genre. Cela signifie que nous devons redoubler d'efforts pour sensibiliser nos propres forces et notre personnel de police, mais aussi que nous devons veiller à la formation que nous dispensons aux forces de police locales et mettre l'accent sur l'application du principe de responsabilité, qui concerne aussi la formation des autorités judiciaires locales. Le rôle que nous jouons dans le renforcement des capacités de la police locale et, grâce à ces efforts, l'accent mis sur le renforcement des capacités de la police locale et nationale en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, en se concentrant sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, sont extrêmement importants.

La quatrième observation est qu'il faut continuer d'améliorer et de renforcer nos efforts en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte des activités de maintien de la paix. Comme le savent les membres, nous avons récemment dû prendre une décision difficile qui concernait non seulement les forces de police, mais également les effectifs militaires, en rapatriant un contingent entier déployé au sein d'une de nos opérations de maintien de la paix en raison d'une très grave allégation. Cela nous a rappelé brutalement

que nous sommes loin d'avoir réglé les problèmes de l'exploitation et des atteintes sexuelles. J'estime que nos efforts doivent être renforcés, et nous réfléchissons à des moyens de procéder.

En ce qui concerne la police des Nations Unies, comme l'a mentionné notre collègue britannique, nous avons sept allégations en suspens pour cette année. Elles sont en suspens parce que des enquêtes les concernant sont en cours. Malheureusement, ce nombre est le même qu'en 2020, ce qui n'est pas encourageant, puisque nous aurions aimé que le nombre d'allégations diminue cette année. Néanmoins, certaines allégations remontant à 2020 ont été confirmées alors que d'autres ne l'ont pas été. Cela veut dire que les enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles visant des membres de la police des Nations Unies sont en cours pour cette année. Je tiens toutefois à souligner que la Division de la police est en train d'intensifier ses efforts, en collaboration avec d'autres départements compétents, en particulier le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, et bien sûr le Défenseur des droits des victimes, afin de renforcer nos efforts, notamment sur la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles impliquant des membres de la police des Nations Unies. Je puis affirmer que c'est plus que jamais notre priorité absolue, en particulier compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure.

Enfin, il importe également de reconnaître le rôle des femmes au sein de la police des Nations Unies. Le rôle du Prix de la femme policière de l'année est important à cet égard. Nous réfléchissons à des moyens d'améliorer notre reconnaissance d'une performance remarquable. Nous étudions actuellement plusieurs propositions. Je m'associe aux orateurs qui, comme je l'ai fait hier, ont félicité la surintendante Sangya Malla, du Népal, qui a reçu ce prix cette année.

S'agissant de la question posée par la représentante de l'Irlande au sujet des aspects de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus qui seraient particulièrement pertinents dans le cadre des efforts de la police des Nations Unies, ils le sont bien sûr tous énormément. J'ai mentionné la sûreté et la sécurité, la performance, l'état d'esprit, les capacités, la conduite et la discipline, ainsi que la priorité transversale de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, à savoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Toutefois, je ne mettrai en évidence que quelques aspects. L'un d'eux est l'intégration. L'une

des principales priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus est l'amélioration de nos efforts en matière d'intégration au sein de nos missions et au-delà, avec les autres entités du système des Nations Unies sur le terrain et d'autres partenaires extérieurs aux Nations Unies. Nous disposons actuellement d'un outil pour améliorer la planification intégrée, à savoir le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, afin de garantir que, au sein des missions, il existe une compréhension commune des priorités clés concernant la mise en œuvre du mandat.

Nous devons faire en sorte de déployer pleinement cet instrument et d'en faire le meilleur usage, mais il est également important de renforcer la planification conjointe, la collecte et le traitement conjoints des informations, l'action conjointe, en particulier dans le domaine de la protection des civils, et la présence conjointe, car trop souvent, pour ce qui est de la protection des civils, nous avons tendance à ne compter que sur la présence militaire. Je crois que nous devons accroître la présence conjointe des composantes Police, civile et militaire, surtout dans les régions éloignées où des problèmes de protection des civils se posent.

Je voudrais également souligner l'importance d'une politique de communication plus intégrée et en réseau au niveau de nos missions.

Un autre aspect, qui est également une priorité absolue pour l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, concerne les relations avec le pays hôte. La relation que la police des Nations Unies entretient avec les pays hôtes est très singulière dans le sens où celle-ci fait beaucoup en termes de renforcement de capacités nationales pertinentes, crédibles et fortes dans le domaine de l'état de droit.

C'est absolument la condition fondamentale pour créer les conditions de la réduction progressive et du retrait de nos opérations de maintien de la paix. J'estime que c'est un aspect important que je tiens à mettre en avant. Bien entendu, nous avons besoin du soutien du Conseil lorsque nous rencontrons des problèmes avec les pays hôtes. Je souligne cet aspect à la lumière des incidents récents et inacceptables auxquels certains membres de la police des Nations Unies ont été confrontés en République centrafricaine.

Enfin, je voudrais souligner le fait que nous avons besoin que les pays qui fournissent des effectifs de police, et les États Membres en général, nous fournissent les capacités dont nous avons besoin. La prochaine réunion

au niveau ministériel sur le maintien de la paix, qui se tiendra en République de Corée, sera une occasion très importante pour les États Membres de le faire. Nous avons fait circuler une liste d'engagements attendus, qui comprend un certain nombre d'engagements liés à la police des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que les États Membres feront de leur mieux pour nous aider à répondre à ces besoins.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix des précisions qu'il a apportées.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Lusala, pour qu'elle puisse aussi répondre aux observations et questions qui ont été formulées.

M^{me} Lusala (*parle en anglais*) : En réponse à la question que vous avez posée, Madame la Présidente, sur notre opinion de la protection des civils en tant que chefs de la composante Police, je commencerai par dire que, premièrement, j'améliorerais la protection des civils en menant des opérations efficaces grâce à un maintien de l'ordre fondé sur le renseignement afin de soutenir le travail effectué en relation avec toutes les parties prenantes. Dès lors, grâce à la collecte de renseignements, je serai en mesure de prévenir les incidents criminels avant qu'ils ne se produisent.

Le deuxième point concerne la réduction de la surpopulation dans les centres de détention, surtout en cette période où nous sommes confrontés à la maladie à coronavirus (COVID-19), grâce à la mise en place, dans le cadre du système judiciaire, d'un mécanisme alternatif de règlement des conflits. Un autre volet concerne la réduction des violations des droits de l'homme des détenus, avec par exemple la libération des mineurs et des jeunes qui sont en prison.

Un autre élément a trait à la sensibilisation et à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, la violence sexuelle liée au conflit et la violence sexuelle au sein de la communauté d'accueil. Un autre point consiste à encourager le signalement des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre au sein de la communauté, en particulier dans les zones où nous n'avons pas de comités de protection de la population locale ou de comités mixtes de protection, comme c'est le cas dans la partie nord du pays, par exemple à Diffra. Un autre volet concerne le soutien aux comités de protection de la population locale et aux comités mixtes de protection, ainsi que le suivi de leur travail, grâce au renforcement de leurs capacités par le biais d'ateliers de formation et de la « co-location », du détachement

de personnel pour les questions de maintien de l'ordre, car les comités de protection de la population locale et les comités mixtes de protection sont les seules entités chargées de faire respecter la loi présentes sur le terrain avec lesquelles nous collaborons sur les questions ayant trait aux populations locales.

Le point suivant porte sur le renforcement des capacités de sensibilisation aux questions de genre en encourageant les femmes à s'approprier la paix et la sécurité. Cela concerne en particulier les femmes au sein des comités de protection de la population locale. Nous avons mis en place un bureau chargé des questions de genre dans chaque antenne des comités de protection de la population locale. Un autre élément consiste à accroître la couverture opérationnelle de la police des Nations Unies dans la zone sous ma responsabilité. Comme je l'ai indiqué plus haut, nous avons actuellement sept bases d'opérations, mais j'ai l'intention d'en ouvrir une huitième. Elle est déjà en place et j'attends simplement que les conditions météorologiques s'améliorent pour pouvoir y déployer des agents.

En ce qui concerne les enseignements tirés de la mise en place du système d'alerte rapide, je voudrais signaler que ce système, ainsi qu'il ressort des rapports, a amélioré l'efficacité de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que contre d'autres aspects de la criminalité qui relèvent de ma responsabilité. Il a également permis de resserrer la collaboration et l'intégration entre les composantes de la mission, les populations locales et les autres parties prenantes, notamment en ce qui concerne les vols de bétail, la transhumance dans ma zone de responsabilité, les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées au conflit.

Il a par ailleurs permis de réagir rapidement aux crimes et aux incidents qui alimentent les violations des droits de l'homme. Grâce au système d'alerte et de réaction rapide, nous obtenons des informations et pouvons intervenir avant que l'incident ne se produise.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Lusala d'avoir répondu aux questions posées.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Boughani, pour qu'elle réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M^{me} Boughani : En ce qui concerne la question du représentant de la Chine au sujet des domaines qu'on pourrait encourager au regard de notre mandat, j'ai sélectionné deux domaines. Le premier concerne

la police de proximité, avec son corollaire, à savoir les comités locaux de sécurité, qui sont vraiment des instances au sein desquelles les acteurs de la sécurité mais aussi la population peuvent se rencontrer et échanger sur leurs préoccupations sur la délinquance, et se comprendre et comprendre les difficultés des uns et des autres. La police de proximité est bien évidemment l'outil le plus approprié pour développer et tisser davantage les liens de confiance entre la population et les acteurs de la sécurité.

Le deuxième grand domaine consiste en la « co-location ». La « co-location » va au-delà de la question de la formation, en ce que cette approche permet d'aborder la thématique de l'appropriation nationale puisqu'il s'agit d'un policier hors unités constituées qui se rend au sein d'une unité et qui partage le travail avec les membres de cette unité et peut leur apporter des conseils de divers ordres sur le travail au quotidien des forces de sécurité maliennes.

Concernant la question qui a été posée de savoir quelles pourraient être les difficultés, quels sont les challenges, pour moi, le grand challenge est la liberté de mouvement. Les unités de police constituées et les policiers hors unités constituées effectuent des patrouilles. Mais dans le centre du Mali nous avons quelques difficultés concernant la liberté de mouvement et nous ne pouvons pas nous rendre dans tous les endroits. Bien évidemment, nous essayons de répondre à cette difficulté par des évaluations, des informations, par des partages d'informations, par exemple sur la protection de la population. Tous les deux mois, nous réalisons une évaluation de la composante civile, de la composante militaire et de la police des Nations Unies pour bien comprendre quels sont les enjeux du moment et quelles sont les réponses que nous pouvons apporter. Donc la liberté de mouvement est vraiment une difficulté.

Pour y répondre, il y a bien évidemment le redéploiement des forces de sécurité maliennes et des Forces armées maliennes dans le nord et le centre et également le redéploiement des forces de sécurité maliennes féminines. La demande, le défi, on le sait, c'est de demander au Conseil de sécurité d'encourager l'État malien à poursuivre et à renforcer ce déploiement au nord et au centre.

Concernant la question du Mexique sur les progrès des femmes, déjà, au niveau de la sûreté et de la sécurité de nos propres femmes, unités de police constituées et policiers hors unités constituées, il existe une formation au pré-déploiement de huit semaines

avant de rejoindre la Mission. Concernant les policiers hors unités constituées, nous avons une formation en interne. Nous avons mis en place des formations continues sur les missions de sécurité, de secourisme et de sécurité, et bien évidemment nous travaillons en étroite collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU et la Force sur la question des engins explosifs improvisés.

Concernant les réponses que l'on apporte aux violences sexuelles liées aux conflits ou concernant les femmes de manière générale, nous avons développé une formation de sensibilisation. Régulièrement, nous faisons des formations d'une semaine sur une thématique bien particulière, et systématiquement, quand bien même il ne s'agit pas du sujet des violences sexuelles, il y a une formation de sensibilisation que l'on a mise en place sur trois thèmes. Systématiquement, tous les membres des forces de sécurité maliennes reçoivent cette formation sur les droits de l'homme, sur les violences sexuelles et sur la sécurisation des élections. Si le sujet ne concerne pas les trois thèmes, il y a une formation à la sensibilisation.

Concernant le système d'alerte précoce et les enseignements tirés, cela signifie une présence régulière

sur le terrain et l'instauration d'un climat de confiance avec la population, ce qui nous permet de recevoir ces informations. Lorsque la police des Nations Unies reçoit ces informations, celles-ci sont immédiatement transmises via un système intégré, et l'intégration est un point vraiment important au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Donc ce renseignement est partagé immédiatement, car chacun d'entre nous, composante militaire, civile ou composante Police – a ses forces. Et par exemple, lorsqu'un renseignement est partagé, notamment sur une attaque qui semble se préparer, la Force peut réagir, par exemple avec ses hélicoptères. Donc chacun d'entre nous – police des Nations Unies, Force ou composante civile – peut partager immédiatement une information lorsque celle-ci est recueillie afin qu'une première action puisse être déclenchée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Boughani pour ses réponses et ses éclaircissements.

Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur ma liste. .

La séance est levée à 12 h 5.